

CPGE - LÉON MBA

Je suis lauréat(e) du programme CPGE Léon MBA.

La procédure Études en France débute après l'obtention d'une préinscription. Elle est obligatoire avant toute demande de visa.





Je crée mon compte Études en France ou je me connecte sur le compte déjà créé :

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance





Je sélectionne l'onglet "<u>Je suis déjà accepté par un établissement français".</u>

Je choisis dans le menu déroulant <u>"J'ai reçu une acceptation papier en dehors de l'application Études en France</u>" et je complète les informations demandées.





Je saisis mes informations personnelles. Je scanne et j'insère les documents justificatifs dans mon dossier.

Je sélectionne "Programme CPGE Léon MBA" dans la partie Statut particulier





Je soumets mon dossier pour que Campus France le valide.

Je demande à l'établissement de confirmer mon inscription en précisant la date de rentrée et la date limite d'arrivée à l'adresse : campusfrancegabon@gmail.com





Je dépose mon accord préalable d'inscription (API), les originaux de mes relevés de notes, mon certificat d'admission et mon relevé de notes du baccalauréat à l'espace Campus France pour signature.





Je fais ma demande de visa sur le site de :

https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas

Je télécharge les pièces justificatives.

La présentation de l'API signé vous permet de bénéficier d'un demitarif sur les frais de visa long séjour pour études.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une photo, une pièce d'identité, les relevés de notes des deux années du supérieur, le relevé de notes et le certificat d'admission du baccalauréat, un CV et l'accord préalable d'inscription (API).

REMARQUES

Vous êtes dispensés d'entretien et de frais de dossier Études en France si vous êtes lauréat d'un concours. Sinon veuillez vous reporter à la procédure préconsulaire.

Appel à vigilance :

Attention ! L'usage de faux documents a des conséquences.